

ATTESTATION DE VERIFICATION DU SYSTEME DE LIMITATION DE VITESSE

Référence : Annexe 8 de l'arrêté du 23 décembre 2002 modifiant l'arrêté du 2 juillet 1982

Echéance de validité de l'attestation : **11/01/2027**

STATION AGREE :

F.E.S - ST PIERRE EN FAUCIGNY
365 RUE JOURDIES
74 800 - ST PIERRE EN FAUCIGNY

Agrément numérique : 12.24.271.05.1 du 10 janvier 2012 modifié et renouvelé

Je soussigné :

VERIFICATEUR :

CHRISTOPHE BATTISTINI

Atteste que le système de limitation ou le limiteur de vitesse du véhicule ci-dessous a fait l'objet d'une vérification et que son fonctionnement est conforme aux exigences réglementaires en vigueur.

Vitesse de réglage du système de limitation : **90 km/h**

VEHICULE	Marque	MAN
	N°série - frappe à froid	WMA06SZZ7HP086568
	Immatriculation	EK-791-EK
	Type	BENNE

CLIENT	Exploitant	
	Adresse	

Fait à : ST PIERRE EN FAUCIGNY

Le : 12/01/2026

Signature du technicien : CHRISTOPHE BATTISTINI

